

## **Calendrier de l'orientation**

### **1<sup>er</sup> trimestre**

REFLEXION et détermination des choix d'orientation

STAGE en entreprise : 5 jours entre le lundi 23 et le samedi 28 novembre 2015

DIALOGUE avec les familles lors de la remise des bulletins du 1er trimestre

### **2<sup>ème</sup> trimestre**

Vœux PROVISOIRES d'orientation, formulés avant le conseil de classe

Mini-stages FACULTATIFS dans les lycées professionnels et certains CFA

ENTRETIEN(s) d'orientation avec la conseillère d'orientation

PORTES OUVERTES dans les lycées de fin février à début avril

1<sup>ère</sup> DEMANDE d'orientation (mais pas de vœux précis) formulée sur la FICHE DIALOGUE à remplir avant le conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre. A l'issue du conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre, le conseil de classe émet un AVIS quant à la demande d'orientation qui a été formulée.

### **3<sup>ème</sup> trimestre**

Début du 3<sup>ème</sup> trimestre : remplissage du DOSSIER de demande d'AFFECTATION : vœux précis (établissement et formation).

Les demandes d'affectation en voie professionnelle sont formulées avant celles en voie générale.

*Les élèves et leur famille sont encouragés à remplir un dossier en adéquation avec l'avis d'orientation formulé à l'issue du conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre.*

Les premières NOTIFICATIONS d'AFFECTATIONS arrivent début juin pour la voie professionnelles et fin juin pour la voie générale et technologique.

En fin de trimestre (début juin), le conseil de classe prononce une décision d'orientation. En cas de désaccord, la famille entame un dialogue avec le chef d'établissement qui prononcera, à l'issue de cette phase, une décision définitive d'orientation. Si le désaccord persiste, la famille peut faire appel. A l'issue de la commission d'appel, la décision d'orientation est DEFINITIVE.

Les INSCRIPTIONS ont lieu dans la foulée de la notification d'affectation.